

REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAINT-JEAN-DE-
- 34360 -

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 034-213402696-20240321-03_21_03_2024-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8
Date de la convocation		
12/03/2024		
Date d'affichage		
12/03/2024		
Objet de la Délibération		

Séance du 21 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le VINGT-ET-UN MARS

à 18 Heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Sylvie MIQUEL, Maire.

Présents : *Mmes & Mrs. Nicole GLEIZES, Gérard BESSIEUX, Louis PISTRE, Nicole BOJANOWSKI, Serge ROUET, Henri LAGNEAU, Franck RUBIO, Robert BARTHEZ.*Excusés : *Bernard FALCOU, Christiane BEZIAT,*

Mme Nicole GLEIZES a été désignée secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2023 et les décisions modificatrices qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Madame le Maire présente le compte administratif 2023 tenu par l'ordonnateur au sein de la collectivité, en parallèle du compte de gestion 2023 dressé par le receveur municipal :

SECTION	VOTé au BP 2023	Réalisé au CA et CG 2023
EXPLOITATION		
DEPENSES	259 000,00 €	144 570.44 €
RECETTES	200 474,24 €	200 707.10 €
02 Résultat de Fonctionnement reporté (N-1)	+ 58 525.76 €	+ 58 525.76 €
INVESTISSEMENT (Prévisions + Crédits Report)		
RAR 2023/CRBP 2024	DI = 36 500.00 € RI = 35 000.00 €	DI = 36 500.00 € RI = 35 000.00 €
Repris en N+1 en Crédit Report		
001 Résultat d'Investissement reporté (N-1)	+ 22 792.55 €	+ 22 792.55 €
DEPENSES	199 000.00 €	29 962.91 €
RECETTES	176 207.45 €	41 545.61 €
RESULTATS DE CLÔTURE EXERCICE 2023 A reprendre au BP 2024	INVESTIS- SEMENT : + 34 375.25 €	FONCTIONNE MENT : + 114 662.42 €

Madame le Maire déclare que ces résultats de clôture seront reportés au BP 2024.**Considérant que tout est régulier,** le conseil municipal :1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; tant du Compte de Gestion que du Compte Administratif,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; la comptabilité tenue par le receveur municipal est le reflet de celle tenue par l'ordonnateur.

Le Compte Administratif 2023 est ainsi APPROUVé par :**08 Voix POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION***(Mme le Maire est sorti au moment de délibérer).*

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Le Maire :

Sylvie MIQUEL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/03/2024
et publication ou notification
du 25/03/2024